

GRILLE D'ÉVALUATION DU DANGER

IDENTITÉ DE LA VICTIME

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques où elle peut être contactée en sécurité :
 (préciser les horaires et jours si besoin)

Mail où elle peut être contactée en sécurité :

FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Handicap physique ou mental ?
 (Si oui précisez lequel)

Problème de santé éventuel ?
 (Si oui précisez lequel)

Addiction éventuelle ?
 (Si oui précisez laquelle)

QUESTIONS

OUI NON

	OUI	NON	
INFORMATIONS SUR LA VICTIME	Êtes-vous blessé ?		
	Craignez-vous de nouvelles violences (envers vous, vos enfants, proches, etc.) ?		
	Selon vous, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il eu connaissance de votre projet de séparation ? Ou êtes-vous séparés ? (cherche-t-il à connaître votre lieu de résidence ?)		
	Vous sentez-vous isolé de votre famille et/ou de vos amis ?		
	Avez-vous peur pour vous et/ou pour vos enfants ? Existe-t-il un risque de représailles ?		
Êtes-vous déprimé ou vous sentez-vous « à bout », sans solution ?			
INFORMATIONS SUR L'AUTEUR	Votre partenaire ou ancien partenaire possède-t-il des armes à feu (déclarées ou non) ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire consomme-t-il de l'alcool, des drogues et/ou médicaments ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il des antécédents psychiatriques ?		
	À votre connaissance, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà blessé quelqu'un d'autre ? (notamment ancienne partenaire)		
	À votre connaissance, votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà eu des problèmes avec la justice ou la police ?		
	La police ou la gendarmerie est-elle déjà intervenue à votre domicile ?		
Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà tenté ou menacé de se suicider ?			
CONTEXTE DES VIOLENCES	Votre partenaire ou ancien partenaire s'est-il déjà montré violent envers vous ?		
	La fréquence des violences a-t-elle augmenté récemment ? (violences verbales, physiques, sexuelles ou psychologiques)		
	Êtes-vous enceinte ou avez-vous un enfant de moins de deux ans ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire essaie-t-il de contrôler ce que vous faites (vêtements, maquillage, sortie, travail...) ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire exerce-t-il sur vous une surveillance quotidienne, du harcèlement moral et/ou sexuel au moyen de mails, sms, appels, messages vocaux, lettres ?		
	Vous empêche-t-il de disposer librement de votre argent, de vos documents administratifs (papiers d'identité, carte vitale...) ?		
	Êtes-vous en difficultés financières ?		
	Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà menacé de vous tuer ou de tuer quelqu'un d'autre ? (enfant)		
	A-t-il précisé de quelle manière il projetait de le faire ?		
Votre partenaire ou ancien partenaire a-t-il déjà évoqué ou commis des actes à caractère sexuel qui vous ont mis mal à l'aise, ont heurté votre sensibilité ou vous ont blessé ?			

PRÉSENTATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DU DANGER

Mesure annoncée par le Premier Ministre lors du Grenelle « lutte contre les violences conjugales », l'évaluation de la situation des victimes de violences conjugales s'inscrit dans les dispositifs d'aide et de prise en charge de celles-ci, existants au sein de la police nationale.

Cette grille d'évaluation du danger se présente sous la forme de 23 questions fermées, dont cinq définissent un degré de danger particulier (questions signalées en rouge). Elle vise à apprécier le niveau de danger encouru par la victime et, combiné avec d'autres éléments de contexte, peut conduire à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de protection. Il s'agit également pour la victime de prendre conscience du danger encouru.

Ce questionnaire doit **systématiquement** être renseigné **par le policier** dès lors qu'une victime de violences conjugales se présente au commissariat et transmis à l'autorité judiciaire annexé à l'audition ou à la main courante informatisée (MCI). Il est disponible dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), en « REDACTION PJ » – Fonction « création/suite de dossier – Violences conjugales ».

Dans l'hypothèse où la victime refuse de déposer plainte en privilégiant une main courante informatisée, il conviendra pour le policier de l'imprimer et de le remplir manuellement.

QUELQUES PRÉCONISATIONS :

- **Veiller à recevoir la victime dans un lieu respectant la confidentialité dans la mesure du possible.**
- **Informar la victime que ce questionnaire lui permet de évaluer sa situation afin de mieux l'accompagner.**
- **Le questionnaire est complété par le policier sur les indications de la victime, après avoir ménagé, au préalable, un temps de parole (proscrire la remise du questionnaire à la victime pour qu'elle le renseigne seule, notamment lors des périodes d'attente avant sa prise en charge).**
- **Faire preuve de pédagogie et de bienveillance afin de rassurer et déculpabiliser la victime.**

LE DANGER EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE CARACTÉRISÉ DANS DEUX HYPOTHÈSES NON CUMULATIVES :

- lorsqu'il est répondu positivement à au moins deux questions signalées en rouge dans le formulaire ;
- lorsque la victime répond positivement à douze questions (peu importe qu'elles soient rouges ou pas).
- À l'appui de ce formulaire, et afin de mettre en œuvre des réponses opérationnelles adaptées à la situation révélée (danger ou pas), des conduites à tenir impliquant la mobilisation de l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre les violences conjugales sont définies.